

Questions orales

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, si le député veut une réponse à sa question, il devra s'adresser à la municipalité de Joliette. Je crois savoir que c'est la municipalité de Joliette qui a octroyé le contrat en question.

Le député devrait donc communiquer directement avec la municipalité de Joliette pour obtenir des précisions.

* * *

L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE**LE PRIX DU GAZ NATUREL AU MANITOBA**

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. A la fin de la semaine dernière, l'Office national de l'énergie a refusé la demande du gouvernement du Manitoba d'obliger la Société TransCanada PipeLines à transporter des gaz naturels . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Blackburn (Brant): Il a bien dit naturels.

M. Murphy: La décision de l'Office national de l'énergie signifie que les consommateurs du Manitoba paieront beaucoup plus qu'ils le devraient pour leur gaz naturel. Les habitants du Manitoba craignent de ne pas bénéficier de la déréglementation. Quelles mesures le gouvernement fédéral entend-il prendre pour faire en sorte que les consommateurs du Manitoba paient moins cher pour leur gaz naturel.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, le député sait certainement que l'Office national de l'énergie est un organisme parajuridique qui, à l'occasion, rend des décisions dans le domaine énergétique. Or, c'est précisément ce qu'il a fait.

Dans le cadre d'un processus établi, si une partie désire interjeter appel ou faire valoir un point de vue différent, un mécanisme est prévu pour cela.

Compte tenu des circonstances et du fait que les contrats passés doivent être respectés—je pense que c'était essentiellement la conclusion de l'Office—j'espère que des représentants des deux instances en cause, la province de l'Alberta et la province du Manitoba, se rencontreront pour résoudre la question à l'amiable.

LA NÉGOCIATION DU PRIX PAR LES GRANDES SOCIÉTÉS

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, étant donné que l'on a fait accepter la déréglementation dans le secteur du gaz naturel à la Chambre des communes et aux Canadiens en faisant valoir qu'elle serait à l'avantage du petit consommateur, pourquoi des gros consommateurs et des sociétés importantes peuvent-ils négocier des prix plus bas, alors que ce n'est pas possible pour les habitants du Manitoba?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je ne peux que conclure que le député propose la

violation des contrats en cours. Or, un contrat est un contrat. Je pense que c'est d'ailleurs le principe qu'a maintenu l'Office national de l'énergie.

Le fait demeure que depuis la déréglementation dans le secteur du gaz naturel, on a enregistré une baisse généralisée du prix de cette ressource. Le député ne devrait pas l'oublier.

* * *

LES SUBSTANCES DANGEREUSES**LA PRÉSENCE DE DIOXINE DANS LES PRODUITS DE PAPIER—LE PROCÉDÉ DE BLANCHIMENT AU CHLORE**

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de l'Environnement, ma question s'adresse au ministre qui est chargé de répondre à sa place. On a décelé la présence de dioxine dans le papier aux États-Unis; je crois savoir que la dioxine résulte du procédé de blanchiment au chlore qui est utilisé par les usines de pâte et papier au Canada et aux États-Unis. Compte tenu des dangers de la dioxine, le ministre va-t-il s'engager au nom du gouvernement à exiger que les producteurs canadiens de papier abandonnent le procédé de blanchiment au chlore, qui produit de la dioxine, pour adopter le procédé de blanchiment à l'oxygène qui est utilisé en Europe?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social étudie actuellement les effets de la dioxine sur la santé. Nous transmettrons les conclusions de cette étude au ministère de la Consommation et des Corporations. Nous travaillons également en collaboration avec Environnement Canada.

Je voudrais signaler un autre point au député, en ce qui concerne l'abandon du procédé de blanchiment au chlore et l'adoption du procédé à l'oxygène. Certaines études laissent croire que les résultats en ce qui concerne la santé ne seraient pas nécessairement aussi efficaces que certains le prétendent. Nous examinons cependant tous les aspects de la question.

* * *

L'AGRICULTURE**LA PERTE D'UNE ESTAMPE D'INSPECTION DES VIANDES À UNE USINE DE KITCHENER**

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Celui-ci n'est pas sans savoir qu'une estampe d'inspection des viandes a disparu à l'usine J. M. Schneider, à Kitchener. Cette disparition ainsi que le transfert général à la compagnie elle-même des fonctions d'inspection jusqu'ici assumées par des inspecteurs risquent de compromettre la réputation enviable du Canada en matière d'inspection des viandes. Quelles mesures le gouvernement entend-il prendre pour empêcher que l'estampe en question ne soit mal utilisée et pour préserver l'intégrité du système?